

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Sommaire	7
Préface de Robert Castel	9
Introduction	13
Chapitre I. Le modèle de la gestion actuarielle des risques et de la responsabilisation	27
I. – LA GESTION ACTUARIELLE DES RISQUES	29
1. – L’HYPOTHÈSE DE GESTION DES RISQUES DANS LE CHAMP PÉNAL ET PSYCHIATRIQUE	33
2. – L’HYPOTHÈSE DE GESTION DES RISQUES APPLIQUÉE À LA PRISON	38
II. – LE MODÈLE DE LA RESPONSABILISATION	43
1. – LE MODÈLE DE LA RESPONSABILISATION DANS LA VIE SOCIALE ET DANS LE CHAMP PÉNAL	47
2. – LA RESPONSABILISATION EN PRISON	49
Chapitre II. Les décisions d’affectation	53
I. – L’AFFECTATION EN CENTRE DE DÉTENTION	57
1. – LES PRINCIPES DU RÉGIME DIFFÉRENCIÉ ET DE L’AFFECTATION EN CENTRE DE DÉTENTION	61
1.1. – <i>Le quartier arrivant et le régime probatoire pour les nouveaux arrivés</i>	62
1.2. – <i>Le principe de l’affectation des détenus dans les différents régimes de vie</i>	64
1.2.1 – Le régime dit « probatoire renforcé »	65
1.2.2 – Le régime commun	65
1.2.3 – Le régime de confiance	66
1.2.4 – Les contraintes de temps, de mouvements et d’action selon les différents régimes	66
2. – LA PRATIQUE DÉCISIONNELLE DE L’ORIENTATION EN RÉGIME DE VIE POUR LES ARRIVANTS	67

2.1. – <i>La force du dispositif de jugement à distance</i>	69
2.1.1 – La fiche signalétique : le C.V. de l'arrivant ou l'importance des critères socio-pénaux et pénitentiaires dans la formation du jugement	69
2.1.2 – Le rôle de la réputation des détenus dans la formation du jugement à distance	73
2.2. – <i>Le dispositif de jugement en interaction</i>	74
2.2.1 – La place des entretiens dans la phase décisionnelle	74
2.2.2 – Le rôle de l'observation et de l'évaluation des détenus en quartier arrivant et en régime probatoire	81
2.2.3 – Les tests comportementaux	82
2.3. – <i>L'entérinement de la décision par la commission d'affectation</i>	84
3. – L'ANNONCE DE LA DÉCISION D'AFFECTION EN RÉGIME DE VIE AUX DÉTENUS OU LA CONSTITUTION DE RÉGIMES PARTICULIERS D'ENGAGEMENT	87
4. – LA DÉCISION D'AFFECTION EN CELLULE AU SEIN DE CHACUN DES RÉGIMES DE VIE	90
4.1. – <i>Le critère de la place disponible et le principe de la sectorisation : l'affectation selon le statut du détenu sur le plan du travail, de la formation et des activités</i>	90
4.2. – <i>La décision d'affectation en cellule comme arbitrage et compromis entre plusieurs principes décisionnels</i>	90
5. – LES DÉCISIONS DE CHANGEMENTS DE RÉGIME DE VIE	93
II. – LES DÉCISIONS D'AFFECTION EN MAISON CENTRALE	97
1. – DESCRIPTION DES LIEUX DE DÉTENTION ET PRINCIPES D'AFFECTION	101
2. – LE PROCESSUS DÉCISIONNEL DE L'AFFECTION DES ARRIVANTS	102
2.1. – <i>Le dispositif de jugement à distance</i>	102
2.1.1 – Le C.V. : le logiciel GIDE	103
2.1.2 – La réputation éventuelle du détenu arrivant	105
2.2. – <i>Le dispositif de jugement en interaction : observation, évaluation et prédiction des comportements</i>	106
2.2.1 – Le déroulement de l'entretien	106
2.2.2 – L'évaluation lors des observations en quartier arrivant	111
2.3. – <i>Les critères finaux guidant le placement</i>	112
2.3.1 – La pratique de placement aux étages et la logique de négociation	112
2.3.2 – Les limitations à la négociation	114

3. – LES DÉCISIONS DE MUTATION : LA LOGIQUE DE PROGRESSION SELON L'ANCIENNETÉ ET LE COMPORTEMENT	115
III. – CONCLUSION	119
Chapitre III. Les décisions disciplinaires	123
I. – LE TRI ET LA SÉLECTION DU CONTENTIEUX EN FONCTION DE LA NATURE DE L'INFRACTION ET DE L'IDENTITÉ DES PERSONNELS ET DES DÉTENUÉS IMPLIQUÉS DANS L'INCIDENT	129
II. – LES LOGIQUES DÉCISIONNELLES EN COMMISSION DE DISCIPLINE	133
1. – LA PRÉVALENCE DE LA LOGIQUE RÉTRIBUTIVE	137
1.1. – <i>Le cadre physique et matériel de l'interaction : le caractère hiérarchique des lieux et l'exercice d'une solidarité professionnelle</i>	137
1.1.1 – La topologie du prétoire : un espace hiérarchisé favorisant la différenciation avec les détenus et le rapprochement entre membres de la commission	137
1.1.2 – Un espace pédagogique comparable à l'arène judiciaire : soumission et visibilité du détenu et ritualisation des échanges	139
1.2. – <i>Un lieu d'expression d'une solidarité professionnelle et d'une hiérarchie symbolique : la rareté des cas de défiance professionnelle ?</i>	145
1.2.1 – L'expression d'une solidarité professionnelle et d'une hiérarchie symbolique	145
1.2.2 – L'affirmation d'une crédibilité professionnelle à l'égard de la population pénitentiaire et des collègues et la réputation des personnels	150
2. – L'ATTÉNUATION DE LA RÉTRIBUTION PAR L'INTERVENTION D'UNE LOGIQUE DE RÉGULATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET DE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL DE LA DÉCISION	151
2.1. – <i>La décision disciplinaire comme moyen de régulation des pratiques professionnelles</i>	151
2.2. – <i>L'influence de la nature et de la qualité des relations professionnelles sur le prononcé</i>	153
2.3. – <i>La crainte d'un recours et d'un contrôle juridictionnel : la peur du recours administratif – l'obligation d'enquête et de qualification ...</i>	154
2.3.1 – La crainte d'un recours administratif par le détenu	154
2.3.2 – La peur du regard hiérarchique : le contrôle opéré par la Direction régionale	155
3. – LA LOGIQUE DE L'ANTICIPATION DES EFFETS DE LA DÉCISION	156
3.1. – <i>L'évitement des conflits sociaux (grève) et professionnels et de la vengeance privée des surveillants</i>	156

3.1.1 – La pression des syndicats pénitentiaires	156
3.1.2 – Endiguer les risques de vengeance privée des surveillants	159
3.2. – <i>La peur des réactions de l’auteur des faits et de la population pénitentiaire</i>	161
3.2.1 – L’anticipation des actes auto-agressifs et hétéro-agressifs	161
3.2.2 – La crainte d’une dégradation des relations avec l’auteur des faits	163
3.2.3 – L’évaluation de l’impact de la décision sur la situation pénale et carcérale du détenu	164
3.2.4 – La peur d’un mouvement collectif et l’adresse d’un message à la population pénitentiaire	166
4. – DE L’INTÉRÊT ET DE LA NÉCESSITÉ D’OBSERVER LES INTERACTIONS EN AMONT ET EN AVAL DES COMMISSIONS DE DISCIPLINE	168
4.1. – <i>La nature des interactions en fonction des régimes de vie en centre de détention</i>	169
4.1.1 – Les interactions en régime de confiance	169
4.1.2 – Les relations en régime probatoire renforcé	172
4.1.3 – Les échanges en régime commun	178
4.2. – <i>La nature des échanges en maison centrale</i>	180
4.2.1 – Le premier étage	180
4.2.2 – Le second étage	181
4.2.3 – Les troisième et quatrième étages	182
III. – CONCLUSION	185
Chapitre IV. Les décisions de classement au travail	189
I. – LA PLURALITÉ DES FORMES DE TRAVAIL EN PRISON	193
1. – LES TYPES DE TRAVAIL ET LES RÉMUNÉRATIONS EN CENTRE DE DÉTENTION	197
1.1. – <i>Le travail concédé au secteur privé</i>	197
1.1.1 – Le travail industriel en atelier	197
1.1.2 – Les autres types de travail relevant des entreprises privées	198
1.2. – <i>Les emplois au service général</i>	198
1.3. – <i>Les formations rémunérées</i>	199
2. – LES FORMES DE TRAVAIL EN MAISON CENTRALE	200
2.1. – <i>Le travail de concession</i>	200

2.2. – <i>Le travail effectué dans le cadre de la régie industrielle</i>	202
2.2.1 – Les ateliers de restauration d’images	203
2.2.2 – L’atelier de numérisation et de création du son	203
2.3. – <i>Le service général</i>	204
2.4. – <i>Les formations rémunérées</i>	204
II. – LES LOGIQUES DÉCISIONNELLES DE RECRUTEMENT	207
1. – LES GRANDES ÉTAPES DE LA SÉLECTION	211
2. – UN PREMIER TRI DES CANDIDATURES : LES LOGIQUES DE PROGRESSION DE CARRIÈRE, DE SEGMENTATION ET DE SPÉCIALISATION, DE SÉCURITÉ ET DE SECTORISATION	213
2.1. – <i>La logique de progression du classement au travail</i>	213
2.1.1 – La prévalence du jugement en interaction sur le jugement à distance	214
2.1.2 – La logique de progression de carrière	215
2.1.3 – Des modes de recrutement proches de certains recrutements effectués sur le marché du travail	218
2.1.4 – L’association de la progression de carrière et du maintien de l’ordre	219
2.2. – <i>La logique de segmentation et de spécialisation</i>	220
2.2.1 – Les critères de l’âge et de la santé	223
2.2.2 – Les critères de compétence professionnelle et de la longueur de peine	224
2.2.3 – Le critère de la nature de l’infraction	227
2.3. – <i>L’impact de la logique sécuritaire et de la sectorisation : la prise en considération du comportement, de la place en bâtiment et de l’application des peines</i>	229
2.3.1 – Le rejet du service général de nombre de détenus particulièrement signalés en maison centrale	229
2.3.2 – Le non-recrutement des détenus signalés en centre de détention	230
3. – LE TEMPS DE LA NÉGOCIATION	233
3.1. – <i>La négociation entre le responsable du travail et les autres membres du personnel</i>	233
3.1.1 – La logique de l’entente entre détenus et contremaîtres	233
3.1.2 – La logique de compétence et l’assiduité au travail	235
3.2. – <i>La négociation avec les détenus : négociation de l’ordre et achat de la paix carcérale</i>	237

3.2.1 – La négociation individuelle avec les candidats	237
3.2.2 – La négociation avec l'équipe de travail : le critère de la cohésion de l'équipe	239
3.2.3 – L'influence de l'ethnicité et de la nationalité	241
4. – LA FINALISATION DE LA DÉCISION EN COMMISSION DE CLASSEMENT	243
III. – CONCLUSION	245
Chapitre V. L'analyse de l'ensemble décisionnel	251
I. – LA FORMATION D'UNE THÉORIE DES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES À PARTIR DES JUGEMENTS À DISTANCE ET DES JUGEMENTS EN INTERACTION	255
II. – MODE DE CONSTRUCTION DE LA THÉORIE	263
III. – MODES DE RÉALISATION DE LA THÉORIE DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	267
1. – LES FACTEURS DE RÉALISATION DE LA THÉORIE DES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES	269
1.1. – <i>La caractérisation des interactions selon les régimes de détention</i>	269
1.1.1 – Des interactions marquées par des effets d'attente différenciée	270
1.1.2 – Les effets de socialisation liés aux différents secteurs de détention : la géographie des échanges et la conflictualité plus grande au sein des régimes fermés	271
1.2. – <i>Les tensions et les complémentarités entre jugement à distance et jugement en interaction</i>	273
1.3. – <i>Les logiques communes aux décisions</i>	273
1.3.1 – La logique progressive en matière d'affectation et de travail	273
1.3.2 – La logique rétributive en matière de sanctions disciplinaires	274
1.4. – <i>L'interdépendance décisionnelle : les effets de cumul et d'emballlement</i>	274
1.5. – <i>L'usage de statistiques et la production de la confiance en centre de détention</i>	276
2. – LES FACTEURS EMPÊCHANT LA MISE EN PRATIQUE DE LA THÉORIE PÉNITENTIAIRE : LA DISCONTINUITÉ ENTRE JUGEMENT À DISTANCE ET JUGEMENT EN INTERACTION	279
2.1. – <i>En centre de détention</i>	279
2.1.1 – La réversibilité des interactions en régime commun et en régime probatoire renforcé	279

2.1.2 – Le retournement du stigmate	280
2.1.3 – La disjonction entre les critères d’octroi des moyens internes d’accroche et des possibilités de sortie anticipée de prison	281
2.1.4 – Le caractère conjoncturel des agencements	281
2.2. – <i>En maison centrale</i>	282
IV. – CONCLUSION	283
Chapitre VI. Ensemble décisionnel et nouvelle pénologie	287
I. – DISCUSSION RELATIVE AU DÉFAUT D’INSTRUMENT ACTUARIEL	291
II. – LA RÉVERSIBILITÉ ENTRE JUGEMENTS À DISTANCE ET EN INTERACTION	295
III. – LA MULTIPLICATION D’ACTEURS PORTEURS DE LOGIQUES FAISANT OBSTACLE AUX LOGIQUES ACTUARIELLE ET RESPONSABILISANTE	299
1. – LA MULTIPLICATION DES ACTEURS INTERVENANT DANS LE PROCESSUS DÉCISIONNEL	303
2. – L’EXISTENCE DE LOGIQUES RÉTRIBUTIVES ET ÉCONOMIQUES NON RÉDUCTIBLES À LA NOUVELLE PÉNOLOGIE ET À LA RESPONSABILISATION	304
2.1. – <i>La rétribution et la prise en compte de l’inefficacité des sanctions disciplinaires et de la régulation des pratiques professionnelles</i>	305
2.2. – <i>Les logiques de flux et de pénibilité du travail</i>	305
2.3. – <i>La prise en considération du détenu et de la population pénitentiaire comme véritables acteurs du processus décisionnel</i>	306
2.4. – <i>Une logique de rentabilité économique : la logique de compétence et de productivité</i>	308
IV. – LE CARACTÈRE LIMITÉ DU POUVOIR EXPLICATIF DE LA NOUVELLE PÉNOLOGIE ET DE LA RESPONSABILISATION	309
V. – CONCLUSION	313
Conclusion générale	317
Bibliographie	323
Table des matières	343

